

La Ferté Gaucher, le 09 janvier 2019

Dossier suivi par William LEBEL
Tél. 01.64 20 20 99 / 06 45 94 95 02
E-Mail : w.lebel@cc2m.fr
Nos réf. AP/WL/01/19-SDS

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

OBJET : Demande de subvention pour les associations sportives 2018/2019

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'aide au mouvement sportif territorial, la Communauté de Communes des 2 Morin encourage les associations sportives à développer leur pratique sur le territoire. Si votre structure répond aux critères et au cahier des charges définis par l'assemblée communautaire, vous pouvez prétendre à l'attribution d'une subvention dans le cadre de ce dispositif.

Aussi, afin de vous permettre de solliciter une subvention pour le fonctionnement de votre structure ou à titre exceptionnelle pour l'année 2019, je vous informe que vous devez dûment remplir les dossiers de subvention, téléchargeables sur le site www.cc2m.fr, onglet Vie associative « Subventions associations sportives ». Ce télé service sera ouvert **à compter du 10 janvier 2019**.

La campagne **se terminera le samedi 09 février 2019, délai de rigueur**. Au-delà de cette date, le service des sports n'acceptera plus aucun dossier. Je vous invite donc à nous retourner votre dossier dès que possible.

Dans le cas où vous rencontriez des difficultés, le Service des sports est à votre disposition au 01.64 20 20 99 / 06 45 94 95 02).

Je vous souhaite bonne réception de ce courrier et vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération la meilleure.

André TRAWINSKI
Vice-Président en charge des Sports et de la
Jeunesse

